



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste.

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Discussion remarquable aux états-généraux de la Hollande. — Nouvelles d'Espagne. Attaque des carlistes contre St. Sébastien. Pillage de la ville de Zamora par les auxiliaires Portugais. — Version officielle du discours de l'empereur Nicolas au corps municipal de Varsovie. — Chambre belge. — Echec des Russes dans le Caucase. — Chemin de fer en Allemagne. — Régence de Liège. — Nouvelles et faits divers.

## NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On lit dans le *Handelsblad* du 14 décembre :

Dans sa séance d'aujourd'hui la 2<sup>me</sup> chambre des états-généraux a ouvert la discussion sur le budget des dépenses de 1836. MM. Van Rappard, de Bordes, Van Nagell, Verwey-Mejan, Van Alphen et Vander Cranden se sont déclarés en faveur du budget. Ils ont bien partagé en grande partie les opinions émises par les adversaires du budget lors de l'examen dans les sections, mais ils ont pensé que, dans la continuation des circonstances incertaines dans lesquelles se trouvait la patrie, il fallait du moins pour 1836 se fier aux promesses et assurances données par le gouvernement.

Ils ont considéré ceci comme d'autant plus juste que l'on avait déjà commencé à entrer dans la voie des améliorations, et que le gouvernement verrait bien la nécessité d'y persévérer. L'intérêt de la patrie exige selon eux, l'adoption des budgets et devant cet intérêt toutes les considérations doivent fléchir. Nonobstant cette opinion, la plupart des défenseurs du budget des dépenses, attendent des complications ultérieures des ministres au sujet du budget des voies et moyens avant de pouvoir déterminer leur vote.

MM. Van Dam van Isselt, Schimmelpenninck, Op den Hoef, Romme, Kuiphorst, Warin, Luyben et Van Asch Van Wyck ont combattu le budget. Leur principal grief est que les dispositions de la loi fondamentale ont été perdues de vue sous plusieurs rapports. Comme la loi fondamentale est la dernière ancre de l'état, l'unique rempart de la liberté, on a jugé que la chambre, se souvenant du serment que chacun de ses membres a prêté, ne pouvait consentir à ce qu'on s'en écartât. Chaque écart pourrait justifier un nouveau et où en viendrait-on dans cet état constitutionnel, si malheureusement on en tolérât beaucoup ? On s'est écarté de la loi fondamentale dans le budget des dépenses d'abord par l'omission d'y porter plusieurs dépenses qui, sans le consentement des états-généraux, seraient couvertes par une caisse inconnue, telles que les dépenses de guerre qui à ce qu'on calcule, s'élèvent bien à six millions de florins. En second lieu les dispositions de la loi fondamentale relatives à la séparation des dépenses en dépenses ordinaires et extraordinaires, ont été perdues de vue. En troisième lieu les revenus des Indes-orientales sont employés pour faire face à des dépenses de l'état, de nature sans le consentement des états-généraux. Les circonstances du temps, la nécessité, ne sont pas selon l'opinion de ses membres, des raisons suffisantes pour ne pas observer la loi fondamentale. L'année passée on aurait pu consentir à ce qu'on s'écartât ainsi de la loi fondamentale parce qu'on craignait que les besoins extraordinaires auraient été couverts par les moyens extraordinaires encore restants et parce qu'alors aussi les dépenses opérées avaient été légalisées. Mais comme ceci n'a pas eu lieu, cette fois quoique les états-généraux aient souvent prouvé précédemment qu'ils étaient disposés à soutenir le gouvernement même au moyen de subsides extraordinaires, on ne peut admettre un état de choses en contradiction avec la loi fondamentale.

Un autre grief général a été que l'année passée le budget avait été adopté à l'unanimité des voix, et que cependant la complaisance montrée par les chambres n'avait pas ré-

pondu à leur attente; qu'à la vérité quelques dépenses avaient été réduites, mais cependant pas jusqu'au point auquel il était nécessaire de les diminuer, eu égard aux besoins du pays, ni en proportion de ce qu'on pourrait économiser ou simplifier; que l'on alléguait bien les circonstances du temps pour s'excuser, mais que, comme elles continuaient à durer, on ne pouvait pas approuver un budget aussi élevé et avec tant de défauts divers; qu'on peut le faire d'autant moins qu'on a la triste perspective de voir toujours le paupérisme s'accroître lorsque déjà le nombre des indigents est plus grand en Hollande qu'en aucun autre pays; que le petit nombre des réductions n'avait pas eu pour suite une diminution des contributions et que celle-ci était devenue inévitable. Outre ces remarques générales on a encore fait observer que le budget devait être divisé en chapitres; qu'un établissement maritime ainsi qu'une université devraient être supprimés. On a proposé aussi de diminuer les traitements d'attente, de supprimer les employés extraordinaires de la police dans le Brabant septentrional, et de ne plus conserver des Belges au service de l'état surtout dans la diplomatie.

M. Van Dam van Isselt émet l'opinion que la violation de la constitution doit conduire à la ruine du pays et de la dynastie qui nous gouverne (tot het verderf van het vaderland en het huis dat ons regeert.)

M. Schimmelpenninck énumère dans un discours fort étendu tous ses griefs contre le budget; en parlant des revenus des Indes, il a dit qu'il croyait que les troubles qui y ont déjà souvent éclaté doivent être imputés plutôt à la misère des habitants qu'à un esprit de rébellion. Il s'est plaint de ce que tous les ministres ne fussent pas présents à cette discussion où il s'agissait d'affaires aussi importantes que le budget et a émis le vœu que le ministre des colonies se familiarisât un peu plus avec les formes constitutionnelles.

M. Romme a demandé la levée de l'état de siège des villes des frontières et l'écoulement des eaux des terres inondées.

M. Kuiphorst a désiré la suppression du syndicat d'amortissement.

M. Warin a dit que depuis cinq ans on avait fait sacrifice sur sacrifices, qu'un emprunt avait suivi l'autre, que plusieurs dépenses avaient été soustraites à l'examen des états-généraux, que par conséquent il en revenait au principe de rejeter tous les budgets aussi longtemps que des réductions sérieuses n'y seraient pas introduites.

Après quelques paroles de MM. Van Alphen et Corver Hooft, la séance a été levée et la discussion remise au lendemain.

## FRANCE.

Paris, le 21 décembre. — Pour la première fois depuis quatre ans, il n'y a pas d'affaires politiques au rôle de la prochaine session des assises.

— On écrit d'Alger :

« Les Arabes qui arrivent de l'intérieur assurent qu'Abdel-Kader, à la tête de 8,000 cavaliers et de 2,000 fantassins réguliers, attend notre expédition à Tlelat, à 8 lieues d'Oran; il a mis ses meilleurs soldats à l'avant-garde. Un corps de troupes régulières

lui a été, dit-on, fournis par l'empereur de Maroc. Cette circonstance a déterminé le maréchal Clausel à emmener avec lui toutes les troupes disponibles. La ville et les postes extérieurs seront confiés aux vétérans, à la garde nationale et à des détachements fournis par les équipages des navires de guerre.

— On lit dans la *Gazette de Hanovre*, du 4 décembre :

« Malgré toute la vigilance de la police secrète et publique, il s'est répandu, il y a quelque temps, dans la Pologne, beaucoup de brochures rédigées à Paris, qui exhortent le peuple à maintenir sa nationalité en dépit de toute oppression et de toute tyrannie, à rester éternellement étranger aux oppresseurs, et à espérer avec courage en Dieu qui venge les opprimés. Les recherches les plus rigoureuses n'ont pu faire découvrir les moyens employés pour répandre ces écrits. »

— Le comité auquel avait été confié le soin de choisir le plan le plus avantageux d'un monument destiné à la mémoire de sir Walter Scott à Edimbourg, s'est décidé pour deux modèles : le premier est un obélisque égyptien de 200 pieds de haut, par M. Playfair, et le second, un travail d'architecture gothique dans le style simple des premiers temps; il aura 85 ou 100 pieds de haut; M. Bickman en est l'auteur. Les opinions sont très partagées relativement à ces deux plans.

(*Edimbourg Courier.*)

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Mémorial Bordelais* confirme avec de nouveaux détails ce que l'on a dit hier de l'attaque dirigée contre Saint-Sébastien; on lit dans son numéro du 9 décembre :

« Hier, à onze heures, le consul français est sorti en parlementaire, pour demander une suspension d'armes, afin que toutes les familles qui voudraient quitter la ville pussent se retirer. Cette suspension d'armes a été accordée; un grand nombre de personnes partent pour le Socoa.

« Les hostilités devaient recommencer à la chute du jour. Les carlistes avaient exigé la reddition immédiate de la ville. La garnison, qui ne compte que 600 hommes, est bien décidée à vendre chèrement sa vie.

— Le 6 dit le *Phare*, deux parlementaires ont été envoyés par les factieux au gouverneur de Saint-Sébastien, pour le sommer de se rendre : la réponse a été qu'il n'abandonnerait la place que faute de mu-

## RÉCLAMATION DE LACÉNAIRE.

La plupart des feuilles de Paris et des départements ont publié, en l'empruntant au *Vert-Vert*, une pièce de vers intitulée : *L'insomnie d'un condamné*, en annonçant que ce journal la tenait de M. Adolphe Lemarquier, auquel elle avait été remise par Lacénaire. Aujourd'hui Lacénaire réclame contre cette supposition mensongère; il déclare que cette pièce de vers n'est pas son ouvrage, et qu'il n'a jamais vu, ni connu M. Adolphe Lemarquier.

La réclamation est juste et légitime, sans doute, et c'est avec raison qu'il s'indigne des spéculations frauduleuses dont est l'objet. Cependant, à la lecture de cette lettre qui est sous nos yeux, on se sent pénétré d'un profond sentiment de surprise et de douleur. Quelle désolante liberté d'esprit dans un prisonnier condamné à mort et condamné pour des crimes qu'il avoue! Quelle allégresse joviale en face de l'échafaud! Quelle assurance effroyable dans la main qui a pu très paisiblement tracer ces lignes, malgré le sang dont elle est souillée! Quel contraste entre cette correction de langage, ce style pur et élégant d'un homme bien éduqué et ces idées sauvages; ce système de malédiction contre l'ordre social, ce sanguinaire abus du paradoxe, ces constructions théoriques, dont la pratique est dans le vol et l'assassinat! Ah! combien le trouble et les terreurs d'un condamné, son désespoir même et sa défaillance, la crainte de la mort et de l'éternité ont pour la société quelque chose de plus exemplaire et de plus rassurant! Voilà ce que nous nous sommes dit après avoir lu la lettre qu'on va lire, et ce que nous avions besoin de dire au public avant de lui faire connaître. La Conciergerie, 7 décembre 1835.

Monsieur,  
Permettez moi de vous adresser quelques observations relatives à des stances qui ont été publiées dans le journal *Vert-Vert* du 5 de ce mois et qui m'y sont faussement attribuées.

Dans tout autre position, je ne ferais que remercier le poète qui a assez de talents pour faire d'aussi beaux vers et assez de modestie et de désintéressement pour en abdiquer la gloire en ma faveur. Serait-ce par hasard une compensation pour quelques méchans vers dont on a voulu naguère déshériter ma succession? Quoi qu'il en soit, dans la circonstance présente, je dois apprécier d'une toute autre manière la générosité dont on veut user envers moi et repousser de toute ma force une paternité aussi honorable. D'ailleurs qui peut me répondre qu'on agira toujours aussi bien et qu'après m'avoir fait écrire d'aussi belles choses on ne me fera pas écrire des sottises?

Je viens donc déclarer ici qu'il est de toute fausseté que je sois l'auteur de la pièce de vers intitulée *L'insomnie du condamné*. Ce ne sont pas mes pensées, et je n'écris que ce que je pense. Si dans quelques poésies encore inédites j'en ai laissé déborder quelques unes, peut être exagérées, ce n'est pas d'après elles que je prétend être jugé, car on sait ce que c'est que la poésie, mais bien sur mes mémoires que je rédige en ce moment et qui, j'ose le promettre, ne contiendront pas un fait une pensée qui ne soit la vérité. Que l'on attende donc jusqu'à leur publication pour se former une opinion sur ma personne, si toutefois j'en vauds la peine.

Je ne viens point ici m'ériger en professeur d'athéisme et de matérialisme comme on voudrait peut être le croire, j'ai toujours très respecté les convictions et les opinions de bonne foi; mais je dois pour prévenir le public contre de pareilles jongleries dont il me semble deviner le motif, déclarer que mes opinions, à moi quelles qu'elles soient (et on les jugera), n'ont jamais varié et ne varieront jamais.

A de certaines personnes qui ne découvriraient en moi, comme on l'a écrit, que le matérialisme du désespoir, je leur dirai : Venez me voir, non pas dans mon cachot, mais dans ma chambre, et vous verrez après avoir passé quel-

ques instans auprès de moi, si ma tranquillité et mon quietisme sont affectés et si en effet je n'ai que le courage de la peur et du désespoir. Demandez-le aux personnes qui m'ont fait le plaisir de venir m'y visiter; demandez-le encore à celles qui ne me perdent pas de vue une minute. Eh! bien, puisque vous voulez le savoir, apprenez que je suis plus calme, plus tranquille, plus heureux enfin sous mes verroux et en face de l'échafaud que j'attends, que je ne l'ai jamais été dans le sein de votre société!

J'oubliais encore de dire qu'il est également faux que j'aie jamais remis à M. Adolphe Lemarquier aucune espèce de poésie; qu'il est également faux que j'aie jamais vu, que je lui aie parlé et qu'enfin j'aie jamais eu avec lui aucun rapport direct ou indirect. Je ne connaissais même pas son nom. D'après cela on peut juger du reste. Je serais fâché pour son honneur de savoir qu'il fut l'auteur de l'imposture contre laquelle je réclame; il doit déjà même regretter d'en avoir été le prétexte, sans le vouloir sans doute.

Pour éviter au public de semblables mystifications, je ne finirai pas sans l'avertir que, sauf quelques poésies bien antérieures à mon arrestation, qui ne peuvent avoir aucun rapport à ma situation actuelle et qui, du reste, ne peuvent arriver à lui que par l'infidélité d'une personne que je n'ai pas besoin de nommer, il ne sera désormais publié aucune composition dont je sois l'auteur jusqu'à l'édition de mes mémoires; qu'en outre les originaux de tout ce que je compte faire paraître sont ou seront déposés entre les mains d'une personne de mon choix; écrits de ma main et revêtus de ma signature, et que par conséquent elle sera toujours à même de donner un démenti formel à toutes les publications que pourront présenter sous mon nom le charlatanisme et la manie d'exploitation qui débutent dès aujourd'hui avec tant d'impudence et d'effronterie.

LACÉNAIRE.

nitions et de vivres; qu'elle en était munie pour bien long-temps, et qu'ainsi ils pouvaient s'attendre à une résistance rigoureuse.

— On lit dans le *Journal de Genève* du 8 :

« Le général Rotten, du Valais, qui s'est fort distingué en Espagne dans la guerre de 1823, vient d'être appelé par Mina, il a passé avant-hier à Genève, se rendant à Barcelone. »

On lit ce soir dans le *Journal de Paris* : (1)

« Une lettre de Béthobie, en date du 8, annonce que l'artillerie cartiste a quitté les approches de Saint-Sébastien, et se dirige sur Tolosa. »

« L'attaque que les carlistes ont tentée sur Saint-Sébastien avait trop peu de chances de succès pour être sérieuse. Mais elle a fait quelques victimes, parmi lesquelles on compte un capitaine de navire français, nommé Ardour, qui a été tué par une bombe dans une rue de cette ville. »

« Les carlistes ont laissé deux bataillons devant la place, et on a Ernani. »

« Guergué est arrivé à Saint-Eteban avec sa division, exténuée de fatigue et manquant de tout; elle se compose de douze à quinze cents hommes et d'une centaine de chevaux. »

Nous trouvons en outre dans l'*Eco del Comercio* des détails qui n'avaient pas encore transpiré sur les événements déplorables qui ont ensanglanté le 24, le 25 et le 26 novembre la ville de Zamora, où les Portugais étaient restés, quoique depuis longtemps on les dit arrivés à Burgos.

« Depuis que les Portugais étaient arrivés à Zamora, il y avait souvent des disputes entre eux et les marchands de la ville pour la monnaie étrangère avec laquelle ils payaient et dont les autorités espagnoles n'avaient pas fixé la valeur. Le 24, après une querelle violente, un payan fut blessé à mort par des soldats portugais, qui se répandirent ensuite dans la ville avec leurs camarades, se livrèrent à divers excès et commirent plusieurs vols. Cependant la tranquillité fut rétablie ensuite et la nuit se passa sans désordre. »

« Malheureusement, on trouva le soir, vers dix heures, un soldat portugais du dixième régiment, assassiné à coups de poignard, dans l'endroit appelé *Las cortinas de san Miguel*; et la police locale, au lieu de faire immédiatement disparaître le cadavre, le laissa dans la boue pendant toute la nuit et une partie de la matinée du lendemain. Quand les Portugais sortirent de leurs quartiers, qui ne sont pas éloignés, le premier objet qui frappa leurs yeux, fut ce cadavre tout sanglant. Aussitôt, les soldats étrangers, irrités à cette vue, se répandirent dans les rues de la ville, armés de sabres et de couteaux, frappant et maltraitant tous les Espagnols qu'ils rencontrèrent, bouleversant les boutiques, et changeant Zamora en une ville prise d'assaut, que des ennemis mettraient à feu et à sang. »

Le 25, à huit heures du matin, il n'y avait plus, dans les rues de Zamora, un seul habitant du pays, et on ne voyait pas une porte ouverte. Cependant la colère des portugais ne s'apaisa point, et malgré tous les efforts de leurs officiers, ils attaquèrent des corps de garde et plusieurs balcons à coups de pierres. Mais il n'y eut pas de sang versé dans le cours de cette journée.

« Le lendemain 26, les autorités militaires espagnoles firent faire des patrouilles mixtes de soldats espagnols et portugais; on parvint ainsi à calmer insensiblement l'effervescence générale, quoique dans la soirée une de ces patrouilles fut attaquée à coups de pierres par les paysans depuis St-Lazare jusqu'à la porte de la Feria. Les soldats eurent la sagesse de ne pas répondre à coups de fusil, et il n'y eut de blessé qu'un paysan qui s'était trop approché de la patrouille. »

« Le 28 tout était rentré dans l'ordre, et il n'y avait plus de part et d'autre que des rixes sans conséquence. »

La *Revista* de la même date garde un silence complet sur les événements qui ont été connus le 4 à Madrid.

On lit dans le *Times*, qu'aussitôt après le retour de l'Empereur Nicolas dans sa capitale, le gouvernement a fait imprimer et publier en langue russe le discours adressé à la municipalité de Varsovie. Nous allons le reproduire d'après le journal anglais, en faisant observer que cette version nouvelle, qui peut avoir en effet circulé à Saint-Petersbourg, présente seulement les traits généraux du discours tenu par l'Empereur.

A peine l'orateur de la députation avait-il pris la parole et prononcé le mot *sire*, que l'empereur l'interrompit, en disant : « N'allez pas plus loin, je sais ce que vous voulez me dire : écoutez-moi plutôt. » A ces mots, l'orateur s'étant incliné, « Ne me saluez pas, continua l'Empereur, vous en

(1) Nous le recevons à l'instant.

« faisiez autant en 1829, et vous avez sans honte indignement trahi et repoussé les bienfaits de l'Empereur Alexandre, qui, pour vous, n'avait pas ménagé les richesses de son propre pays. C'est une page précieuse que vous avez laissée là dans l'histoire. Vous avez bâti vous-mêmes, pour vous, cette citadelle. Maintenant, osez seulement remuer. Au moindre mouvement, Varsovie cessera d'exister en vingt-quatre heures, et ce n'est pas moi qui la rebâtirai une seconde fois. »

« Ne placez pas votre espoir dans les Allemands (nemtzes, expression employée indistinctement pour tous les étrangers) ou les Français. N'espérez que de ma miséricorde. Honorez les lois, aimez votre souverain. Je vous assure que c'est seulement par ce moyen que vous pouvez espérer d'être heureux, et tâchez de donner à vos enfants une éducation différente de celle que vous avez reçue. »

(*Journal des Débats*)

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 14 DECEMBRE.

Nous apprenons que M. le vicomte Ch. Vilain XIII, gouverneur de la Flandre orientale, est nommé envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire, près le Saint-Siège. Son départ toutefois n'aura lieu qu'en janvier prochain.

— Le roi et la reine ont visité avant-hier l'atelier de Geefs. LL. MM. s'y sont rendues à trois heures, sans suite, et sont restées long-temps à examiner les statues et les bustes que le public a été admis à voir à l'époque des fêtes de septembre. Le monument de Frédéric de Mérode, a valu à l'artiste les compliments les plus flatteurs de la part de LL. MM. qui se sont montrées aussi fort satisfaites de la *Généviève de Brabant* et de l'admirable tête de *Francesca di Rimini*.

### CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 14 décembre. — M. Demonceaux demande que la commission fasse un prompt rapport sur une pétition de plusieurs habitants de Verviers, qui demandent qu'on s'entende avec le gouvernement prussien pour les relations commerciales, et que cette pétition soit imprimée dans le *Moniteur*. Cette demande est adoptée.

M. de Payll présente le rapport sur le projet de loi relatif au contingent de l'armée.

M. de Behr présente le rapport sur le budget du ministre de la justice.

Ces deux rapports seront imprimés et distribués, la discussion en sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de péregrat ou cadastrale.

M. Eloy de Burdinno demande la parole pour une motion d'ordre, pour se plaindre de la manière inexacte dont son discours a été reproduit par le *Moniteur*, et demande que la chambre déclare annuler le numéro du *Moniteur* qui le contient. (Bruyante hilarité.)

M. Liedts donne des explications sur ce qui s'est passé au *Moniteur*.

M. Eloy de Burdinno déclare se désister de la demande qu'il a faite; il lui suffit que l'on reconnaisse que le *Moniteur* a mal reproduit son discours.

M. le ministre des finances s'attache à répondre par des chiffres aux objections faites par MM. Seron et Fallon. En prenant le tableau des évaluations cadastrales dans le canton de Namur-nord, il prouve que les bois, au lieu d'avoir été grévés, ont au contraire subi une très grande diminution. Il cite entre autres M. Desmanet, un des plus forts propriétaires de bois, et qui a eu un énorme dégrèvement.

Quant aux plaintes de M. Fallon, de ce que l'administration aurait passé outre, au mépris des réclamations, et sans consulter les intéressés, il n'en est rien.

M. Desmanet de Biesme: Je demande la parole pour un fait personnel. Il m'est impossible de luser sans réponse les paroles de M. le ministre. Mon nom ayant été prononcé, quoique la chose ne me touche pas personnellement, on pourrait croire que j'ai consulté mon intérêt plutôt que l'intérêt général.

Il est possible que mon père ait été dégrévé dans certaines localités, mais il n'est pas moins vrai que d'autres localités seront surchargées.

M. le ministre a soutenu que les bois avaient repris leur ancienne valeur. Ce fait est inexact: ils ont bien un peu haussé, mais ils sont loin d'avoir la valeur d'autrefois. Des coupes que je vendais il y a 14 ans 200 francs, je n'ai pu les vendre que 100 francs l'année dernière.

M. le président: Je prie l'orateur de se renfermer dans la question personnelle.

M. Desmanet de Biesme: J'avais la parole et je croyais pouvoir répondre.

MM. Duvivier Fallon prennent la parole pour répondre à des faits personnels.

M. le ministre des finances déclare qu'il n'a pas voulu mettre M. Desmanet de Biesme dans une fautive position. S'il a cité le nom de son père, c'est uniquement parce qu'il est le plus fort propriétaire de bois dans la province de Namur.

M. Jullien soutient la justice de la loi soumise à la chambre.

Messieurs, dit-il, celui de nos collègues qui s'est élevé le plus contre la loi, et l'honorable député de Waremme. Il nous a répété une conversation fort intéressante (on rit) qu'il a eue avec son fermier et le contrôleur du cadastre, et il se plaint que ce contrôleur au lieu de ventiler les baux, ait ventilé sa conversation. (Hilarité prolongée.)

Je ne sais pas si ce contrôleur a ventilé en effet cette conversation, mais si par esprit de vengeance, il veut ventiler aussi le discours de l'honorable membre, je le tiens pour un rude ventilateur. (Hilarité générale, partagée par M. Eloy de Burdinno.)

L'orateur rectifie quelques erreurs échappées à cet honorable membre, et continue à justifier l'équité de la loi.

M. Dubus, dans un long discours, s'attache à examiner tout ce qui a été dit en faveur de la loi. La séance est levée à 5 heures.

### LIEGE, LE 15 DECEMBRE.

#### CONSEIL DE REGENCE DE LIEGE.

Suite de la séance du 12 décembre. — Frais de patrouille pendant les longues nuits d'hiver.

600 au lieu de 500 :  
Dépenses des détenus à la chambre d'arrêt municipale.

200 fr. comme l'année dernière :  
Dépenses des détenus par jugement du tribunal de simple police.

250 comme l'année dernière :  
Frais des autopsies.

100 comme l'année dernière :  
*Sciences et Arts.*

Subside annuel au Conservatoire royal de musique :

8465 60 comme les années précédentes.  
Loyer du local occupé par ledit Conservatoire :

1575 frs.  
Subside annuel à la Société d'Horticulture :

200 frs. comme l'année dernière.  
Subside annuel pour la salle de spectacle :

« Cette allocation n'a été votée que sous la condition que les actionnaires entretiendraient et feraient réparer la salle, et ce, conformément à l'acte primitif passé entre la ville et les actionnaires. »

6000 francs comme les années précédentes.  
Subside bis annuel à la société pour l'encouragement des beaux-arts :

3000 francs.  
Subside à l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique.

Le conseil avait porté au budget de 1835 une somme de 400 francs; les états députés ayant refusé d'approuver cette allocation, on propose d'accorder pour cette année seulement 800 fr.

Nous formons des vœux pour que l'autorité provinciale sanctionne cette résolution.

*Chambre de Commerce.*  
Traitement du secrétaire, du concierge et frais de bureau :

800 comme l'année dernière.  
*Chapitre 3. — Dettes.*

Rentes, perpétuelles, emprunts, pensions.

§ 1<sup>er</sup> Rentes perpétuelles, rente constituée, échéance du 31 décembre 1835: frs. 100,107 08 c<sup>5</sup>.

Rente constituée, intérêts non acquittés, échéance de 1831: 152 40.

Rente constituée, intérêts non acquittés, échéance de 1833: 186 26.

Rente constituée, fonds d'amortissement: 39,159 86.

Rente sur la Halle des Drapiers: 156 70 comme l'année dernière.

Rente sur l'ancienne église de Ste. Ursule: 264 55 comme l'année dernière.

Rente sur partie du héguinage St. Christophe: 204 75 comme l'année dernière.

Rente sur l'ancienne chapelle St. Michel: 349 85 comme l'année dernière.

Rente sur l'ancienne église St. Thomas: 147 40 comme l'année dernière.

Rente sur l'ancienne église St. André: 1566 86.

Rente à M. Antoine Vanderstraeten pour une portion de terrain cédée à la ville pour la voirie: 138 07 comme l'année dernière.

Timbres pour le paiement des intérêts et remboursement de la dette constituée et de l'emprunt de 300,000 frs.: 800 comme l'année dernière.

Redevance annuelle à la société des fontaines Royales: 300 comme l'année dernière.

Intérêt à 5 p. % sur le restant de l'emprunt de 300,000 frs : 14,700.

Fonds d'amortissement pour le dit emprunt : 3450.  
Intérêts et amortissement sur l'emprunt pour les pillages : 44085,50.

Remboursement de l'emprunt du 20 septembre 1835 :

5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> et inérêts, 2619 05.

Pensions.

Pension à M. Charmant : 2116 40.

A M. Willems : 1270.

A M. Ista : 635.

A Saeré Augustin et V<sup>e</sup> Pérée : 952 36.

A la V<sup>e</sup> Velez : 740 74.

A M. Blochouse, 660.

A M. Simon, ancien commissaire de police, 1,500.

Gratification au sieur Mathelot, 425.

Au sieur Evrard, 425.

Au sieur Simon, ancien inspecteur de police, 425.

A la veuve Fauton, 300.

Dépenses imprévues, fonds dont l'emploi devra être autorisé par le conseil et approuvé par les états députés.

4000 au lieu de 4500, ses 500 frs. ayant été mis à la disposition du collège des bourgmestre et échevins pour les taxes municipales.

Dépenses à la disposition du bourgmestre : 300 comme l'année dernière.

Fêtes publiques 1,200 comme l'année dernière.

Avances pour logement et nourriture des miliciens et gardes civiques : 2000 comme l'année dernière.

Avances pour transport des détenus et militaires malades : 1200 comme l'année dernière.

On lit dans une correspondance de Constantinople du *Morning Chronicle*, en date du 11 novembre :

Plusieurs chefs circasiens, qui résident à Constantinople, ont reçu la nouvelle d'une seconde victoire remportée par leurs compatriotes sur les Russes, dont ils assurent que les troupes étaient au nombre de 40,000 hommes, et qui ont laissé entre les mains du vainqueur beaucoup de prisonniers et dix pièces d'artillerie. Il paraît que le projet des Russes était de pénétrer dans le pays situé entre le fleuve Kouban et la mer Noire, avec les ports de laquelle ils veulent établir des communications par terre.

Une correspondance du *Times* ajoute ces détails :

D'après les nouvelles authentiques de la Géorgie, le vaste et peuplé district d'Adjarrah, cédé par le Sultan à la Russie en 1812, est toujours en insubordination. La Russie, loin de pouvoir étendre sa domination dans ce pays, est obligée de se tenir sur la défensive. Plus d'une fois les montagnards se sont présentés aux portes d'Akallchick, défiant la garnison, et presque tous les jours ils font des incursions dans l'intérieur du pays.

La population musulmane d'Akallchick et des environs a émigré il y a quelques années en Turquie. Dernièrement la population chrétienne a imité cet exemple, et le village d'Artowan, enrichi des dépouilles d'Akallchick, est devenu une cité peuplée. Le mécontentement le plus grave règne dans toute l'étendue de la Géorgie, et tout porte à croire que la population n'attend qu'une occasion propice pour secouer le joug de la Russie.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la discussion du budget hollandais. Les orateurs même qui ont déclaré voter pour le budget, ont fait entendre des paroles sévères et qui donneront sans doute à réfléchir au gouvernement hollandais. Un orateur a prédit formellement la perte de la dynastie des Nassau, si l'on persévérait dans la voie suivie depuis cinq ans. (Voir la rubrique *Hollande*.)

L'Indépendant annonce que le docteur André de Bruxelles, vient de demander et d'obtenir la concession d'une mine d'or et d'argent qu'il déclare exister dans le territoire des communes de Wemmel et de Jette près de Bruxelles.

On écrit de Nuremberg, 7 décembre :

Conformément à ce qui avait été annoncé, l'ouverture du chemin de fer de cette ville à Furth, a eu lieu aujourd'hui. Au point de départ, les actionnaires présents s'étaient réunis dans une tribune particulière. Le premier bourgmestre Binder, prononça d'abord un discours. La musique de la landwehr royale joua ensuite l'air national, et l'on posa la première pierre, qui portait, d'un côté, le nom du roi, avec cette inscription : « Premier chemin de fer d'Allemagne avec moteur à vapeur ; 1835 » du côté opposé, les armes des deux villes, avec l'inscription : « Nuremberg et Furth. »

Après un court intervalle, le remorqueur prit avec lui neuf wagons, ornés des couleurs nationales, et commença sa marche majestueuse vers

Furth. Une foule immense se pressait aux abords de la route pour jouir de ce beau spectacle. On déjeûna à Furth, et l'on revint ensuite à Nuremberg. Le second essai eut lieu à 11 heures et le troisième à 1 heure.

Chaque fois les wagons étaient pleins, et le même empressement existait pour les voir partir. A trois heures, une société nombreuse se réunissait à un banquet, au Musée. Un de nos conseillers de régence, M. Scher, y chanta des couplets analogues à la circonstance.

Dès demain, commenceront les départs réguliers des wagons qui seront mus tant par la vapeur que par des chevaux. La moyenne du temps que l'on emploie pour faire le trajet (1 lieue) est de 15 minutes quand on se servira du remorqueur, et de 25 quand on prendra des chevaux.

Aujourd'hui vers 11 heures, une jeune fille a glissé sous la roue d'une voiture pesamment chargée qui descendait la rue derrière le Palais, et a été relevée grièvement blessée. On ne peut accuser de ce malheur que le verglas dont le pavé s'est couvert pendant la nuit.

#### ART DU MENUISIER.

La 6<sup>e</sup> et dernière livraison de l'*Essai sur l'art de tracer la menuiserie et les pièces mécaniques*, par M. Martin Poncelet, vient de paraître chez M. Avanzo et compagnie éditeurs.

Dans cette dernière livraison, l'auteur traite de la comparaison des leviers et des frottements des axes ; de la comparaison des diamètres des poulies et de leurs effets ; de celle des roues de charriot, de leur puissance, et des lignes de tension qui sont obliques aux rayons. On y trouve des notions sur le courant d'air dans les cheminées, et dans les aérages des mines, sur le déplacement et la pression des eaux contre le parois des pompes et cuvelages, sur les fondations des murs et les pressions des terres ; l'auteur y donne des instructions sur la manière de construire un nouveau diviseur à fractions, pour diviser les cercles et les roues d'engrenage, etc.

Cet ouvrage, aujourd'hui complet, forme un beau volume in-4<sup>e</sup>, composé de 84 pages de texte et 48 planches gravées au trait.

Il sera d'un puissant secours pour les ouvriers qui voudront se donner la peine de l'étudier ; dans les tracés les plus difficiles, ils pourront y avoir recours, et ils y trouveront toujours des notions suffisantes pour les tirer d'embarras.

Cette livraison, comme les précédentes, contient quelques conseils pleins de sagesse et de bienveillance donnés par l'auteur aux ouvriers, et qui prouvent qu'en composant son travail, M. Poncelet était mû par un vif désir d'être utile à ceux qu'il appelle ses anciens confrères, et qui lui sauront certainement gré de cette publication.

#### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, informent les habitants qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi, il sera chanté un *Te Deum* le 16 de ce mois, à 11 heures du matin, à l'église cathédrale de St. Paul. Les édifices publics seront illuminés et le son des cloches des églises de cette ville annoncera cette solennité.

Liège, le 14 décembre 1835.

Pour le président du collège indisposé,

L'échevin, SCRONX.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

#### Santé publique.

Les bourgmestre et échevins ayant fait procéder à l'examen chimique des diverses substances colorantes employées par les marchands confiseurs et liquoristes s'empressent de faire connaître au public qu'il en résulte que ces derniers ne font en général usage d'aucune substance malfaisante dans la préparation des bonbons de couleur rouge ou bleue, mais que généralement aussi ils ont recours au jaune de Chrome pour obtenir une couleur jaune, et d'un mélange de bleu de Russe et de jaune de Chrome pour obtenir le vert lesquelles substances peuvent déterminer les accidents connus sous le nom de Coliques des peintres.

Il s'informent de plus les marchands, fabricants ou revendeurs des objets dont il s'agit que l'emploi de ces substances malfaisantes ou toutes autres analogues telles que le vert de Scheele, le vert de Sihweinfurt ou vert d'Allemagne, le vermillon ou cinabre ou sulfure de mercure et sévèrement interdit.

Il les préviennent que des tournées fréquentes auront lieu et que les infractions seront poursuivies en conformité et selon toute la rigueur des lois.

A l'hôtel de ville, le 11 décembre 1835.

Pour le président du collège,

L'échevin, Hy. SCRONX.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

#### THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi, 15 décembre, FRA DIAVOLO, opéra en trois actes.

Par indisposition de M. Lapique, M. Forgas jouera le rôle de Merzi sans début.

UNE CHAUMIÈRE et SON COEUR, drame vaudeville en 3 actes.

## ANNONCES.

STOCFISCHS nouveaux chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

Cabillaux, rivets étrangers chez PÉRET rue Ste. Ursule

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET ; rue Ste. Ursule

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au Bureau de cette Feuille

## M<sup>me</sup> GILLON-NOSSENT.

RUE DU PONT-D'ILE, N<sup>o</sup> 32,

Vient de recevoir un bel assortiment d'objets de fantaisie et de nouveautés pour étrennes, qu'elle a choisis elle-même à Paris, dans les meilleures fabriques ; savoir :

Nécessaires pour homme et pour dame, boîtes à lettre, à gants, à visite et à filet, lecteur, caisse d'épargne, etc. ainsi qu'un très-beau choix d'articles en dorés, parures, demiparures, boucles de ceinture et boucles d'oreille, broches, porte-bouquets, chaînes, serre-bois, etc. : le tout de très-bon goût.

Son magasin est au si très-bien assorti en chaussettes et gants de soie, bas en filouelle et en fil d'Ecosse, rubans de ceinture, sautoirs, étoles, voiles en tulle et en gaze, écharpes, sacs-manchons et autres, foulards, gilets en soie brochés, cravattes-écharpes, cachenez, tabliers, sultanes, dit sachet à odeur, bretelles, cols de Boivin et autres, parapluies, et quantité d'autres nouveautés.

Elle a aussi renouvelé son magasin de parfumerie et y a ajouté beaucoup d'articles nouveaux, ainsi qu'un choix de fleurs pour coiffure, réseaux et tours en cheveux.

On trouve également chez elle un assortiment bien choisi de poul de soie, gros de Naples, marceline, gros de Naples écossais, mérinos français, thibet imprimé, écossais, mérinos anglais brochés et unis, schalls tartans de toutes qualités, etc.

Elle fait confectionner des manteaux d'après les plus beaux modèles de Paris.

## VENTE DE FUTAIE.

Mercredi, 23 décembre 1835, à dix heures du matin, les enfans Louis Leclercq feront vendre au pied des arbres 160 bois, chênes, frênes et hêtres, croissant sur leurs fermes de Lille et de Lincé, commune de Sprimont, plusieurs ont 27 pouces de diamètre, propres à scier de long et pour arbre d'usine ; ils bordent des chemins faciles et courts pour arriver à la route de l'emblève A crédit.

KEPPENNE, notaire. 799

## A LOUER,

POUR LE PREMIER MARS 1836.

Mardi, 29 décembre 1835, à neuf heures du matin, la commission des hospices de Liège exposera en location dans la salle de ses séances, rue Féronstrée, 166 perches de terre, situées à Horpmael et tenues par G. Robyns ; 59 perches même commune, par R. Knappen et W. Thys ; 34 perches, commune susdite, par M. Petitjean, et 26 perches à Boleer, par L. Raeds. — Jeudi, 31 décembre, 24 perches, à Fimael, tenues par H. Digneffe ; 44 perches à Otrange, par le même ; 7 perches à Wonck, par N. Deborre, et 13 perches, même commune, par J. Libert. — Et samedi, 2 janvier 1836, 227 perches à Awans, par N. Pseudhomme ; 218 perches à Villers l'Evêque, par J. Demoulin ; 1017 perches à Hanefte et à Verlaine, par P. J. Delvaux ; une maison avec jardin, rue Frère Michel en cette ville, tenue par la veuve G. Delbouille, et 138 perches de jardin, prairie et terres, situées à Lantin et à Juprelle, et tenues par les veuves Heyne et Michel Heyne.

S'adresser, pour les conditions, au bureau de la recette desdits hospices. 800

Demain mercredi, 16 décembre et jours suivants,

## CONTINUATION

DE LA

## VENTE DU MOBILIER

A la maison neuve à porte cochère, place de la Comédie, à 2 heures de relevée.

VENTE de la moitié de QUATRE PIECES de TERRE, sises à Villers-le-Peuplier, canton d'Avonnes.

Mercredi 23 décembre 1835, à 10 heures précises du matin, chez M. Linchet, à l'auberge des trois Roses, à Huy, près la porte de Liège, M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, procédera à la Vente aux enchères de la moitié de QUATRE PIECES DE TERRE, contenant sept bonniers, situées à Villers-le-Peuplier, tenues en location par le sieur Dupont. S'adresser pour avoir communication des titres de propriété audit notaire, à Liège, avec lequel on peut traiter de gré-à-gré avant le jour fixé pour la vente.

Lundi 21 décembre 1835, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à Liège, rue Sainte Croix, il sera vendu publiquement une PIECE DE TERRE de 4 verges grandes, sise à Boire, commune de Glons, louée aux enfans de Hubert Pirotte. 801

**PROGRAMME**  
**DU**  
**GRAND CONCERT,**  
**VOGAL ET INSTRUMENTAL,**

De l'association musicale de l'orchestre de Liège pour l'établissement d'une caisse de retraite, donné au théâtre du Gymnase, aujourd'hui mercredi 16 décembre 1835.

**PREMIÈRE PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Ouverture de la Fiancée de Messine, de F. Ries.
- 2<sup>o</sup> Sérénades à quatre voix, chantées par MM. amateurs.
- 3<sup>o</sup> Fantaisie pour la flûte, composée et exécutée par M. Christophe.
- 4<sup>o</sup> Air des sybarites de Rossini, chanté par Mme. Isouard.
- 5<sup>o</sup> Ouverture de Gustave, d'Auber.

**DEUXIÈME PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Symphonie en Ut Mineur, de Beethoven.
  - 2<sup>o</sup> Air de Zémir et Azor, musique de Spohr, chanté par Mme. Isouard.
  - 3<sup>o</sup> Air varié pour le violoncelle, composé et exécuté par M. Loxhay.
  - 4<sup>o</sup> Andante de la symphonie en Ut Mineur.
  - 5<sup>o</sup> Romances chantées par M. Verninck.
  - 6<sup>o</sup> Scherzo et marche finale de la symphonie.
- Le concert commencera à six heures.  
Prix d'entrée : Trois francs.

**JEUDI, 17 DECEMBRE 1835, à 3 heures, on vendra en hausse publique les deux CHEVAUX appareillés et la voiture ayant appartenu à feu M. le doyen Boucqueau de Villeraie, rue des Célestines, n° 67.** 760

**AU MAGASIN PLACE-VERTE, N 780**

Sont arrivés les ASSORTIMENS de LAINAGE, tel que BAS de France et d'autres fabriques, pour femmes, hommes, et enfants de toutes qualités et grandeurs, tricots et tissé, ainsi que CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS, JUPONS, ROBES d'enfants en coton, laine et cachemire. — 1500 GILETS et CALEÇONS en flanelle de santé. — GRAND ASSORTIMENT de BAS de coton blanc et écru, à jour et uni, BAS de fil de dentelle; BAS et BONNETS de soie, BONNETS blancs et en couleurs; GANTS de toute qualité. Quantité de FOULARDS depuis frs. 4 50 à frs. 7 — CRAVATES de soie noires, de fantaisie; idem de laine. Un grand ASSORTIMENT de SCHALS, FICHUS, ECHARPES FLANELLE fine, COTONNETTE fine, MOUCHOIRS de poche etc., etc. 495

**MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME,**

**JOURNAL DES BEAUX TRAITÉS INSPIRÉS PAR LA RELIGION,**  
OU LES FAITS VIENNENT SEULS DÉMONTRER LA PRÉCIEUSE INFLUENCE DE LA FOI SUR LA CONDUITE DES HOMMES ET SUR LE BONHEUR DE LA SOCIÉTÉ;

**ON SOUSCRIT :**  
A BRUXELLES, A LA LIBRAIRIE MODERNE, MONTAGNE DE LA COUR N° 2,  
A PARIS, PASSAGE DAUPHINE, N° 22.

**PRIX FRANCO POUR TOUTE LA BELGIQUE : 42 FRANCS PAR AN.**

La MORALE EN ACTION DU CHRISTIANISME paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, en un joli cahier satiné de 48 pages ou 3 feuilles in-8°, orné d'une lithographie et de vignettes exécutées dans la perfection de l'art; elle fait tous les ans 2 beaux volumes de chacun 300 pages, avec couvertures dorées.

On peut affirmer sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui auront vu ce magnifique recueil, que jamais rien de plus beau n'a été publié en France, sous le rapport religieux, littéraire et artistique, le premier cahier qui vient de paraître et qui forme une livraison et demie (72 pages) joint au mérite de la rédaction le plus grand luxe de dessins et de typographie. Voici l'indication des principaux articles: DECATHERIC, par Jules de Saint Felix; SALVIATI, par le comte Walsh; LA PESTE ET LE CHOLERA, par le même; LIDIVISÉE, par Charles Nollier; LES JEUNES ÉCONOMES, par Emile Deschamps. Le crayon habile de Jules David viendra ajouter chaque mois à l'éclat de cette belle publication qu'il a déjà enrichie de deux admirables lithographies, dont l'une représente l'archevêque de Paris au milieu des cholériques à Conflans.

Cette souscription concourt aux primes de 500, 300 et 200 francs, fondées par la LIBRAIRIE MODERNE. 789

**LE 29 DÉCEMBRE 1835**

se fera irrévocablement et sous la Garantie du Gouvernement sans aucune Remise quelconque la Vente par Actions des Etablissements de Plaisance,

**DITS DURINGERS KURGEBAUDE AUX BAINS DE WIESBADE.**

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, d'une Valeur réelle de fl. 124,000 ou francs 268,000. Il y a 4,000 gains dont les principaux sont de fl. 50,000 42,000, 8,000, 4,000, etc., etc., ensemble flor. 200,000

ou francs 433,000. — Les deux Tirages sont fixés irrévocablement, le premier au 29 Décembre 1835 et le second au 29 Avril 1836, à Wiesbade, sous la surveillance des autorités.

CHAQUE ACTION PEUT GAGNER DEUX FOIS ET NE COUTE QUE F. 20 AVEC PROSPECTUS FRANÇAIS ET DESSINS SIX ACTIONS POUR F. 100.

Pour le prix de 20 francs l'action participe aux deux tirages, et celles sortantes dans le premier tirage recevront leurs gains respectifs et concourent d'ailleurs au second tirage sans aucun supplément.

Vu le petit nombre d'actions dont cette vente est composée, on est prié de s'adresser à tems et directement à

L'Administration générale de  
**LÉOPOLD DEUTZ et compagnie,**  
Banquiers à Mayence s. l. Rhin.

F. S. — On peut obtenir chez les mêmes des actions de toute autre vente. Chaque actionnaire sera instruit à temps du sort de son action par l'envoi de la liste officielle, avec l'indication du paiement des prix.

**VENTE**  
**DE**  
**LIVRES, MUSIQUE, MÉDAILLES**  
**TABLEAUX, GRAVURES, ETC.**

Elle est fixée à **MARDI 22 DÉCEMBRE 1835**, et jours suivans, à 2 heures de l'après-dînée, à la grande maison à porte cochère, place de la Comédie, joignant celle de M. Phny Gilon. Le catalogue se distribue chez M. ROSA, imprimeur, rue Sur Meuse. 798

**SIROP DE JOHNSON,**

**CALMANT DU SYSTÈME NERVEUX DIARÉTIQUE,**

Seul remède efficace contre les palpitations du cœur, il guérit, en régularisant la circulation du sang et en poussant les glaires par les urines. Débit: Liège, chez M. S. Janné, pharmacien; Louvain, chez M. Van Hal, pharmacien; Verviers, chez M. Étienne, pharmacien. 653

**BIOGRAPHIE LIÉGEOISE**, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Beudelievre.

La *Biographie Liégeoise* formera un volume in-8° imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du *Politique*.

**AVIS.**

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont à Liège, le 28 décembre courant, à dix heures du matin.

A Liège, le 9 décembre 1835. Baron VANDENSTEEN.

**BOURSES.**

PARIS, LE 12 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.	108 00	108 10
» fin courant.	100 00	108 20
Trois pour cent, comptant.	78 90	78 85
» fin courant.	00 00	79 00
Naples. Cert. Falc. compt.	96 50	96 50
» fin courant.	00 00	96 65
Espagne. Empr. Guebl. compt.	00 00	35 00
» fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	35 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
» 3 p. c. compt.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Cortès, compt.	00 00	00 00
» fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès.	23 00	23 00
Debtte différée.	47 38	47 38
Emprunt Ardoin.	46 18	45 78
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	101 14	101 38
» fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 14	000 00
» fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	413 12	414 00

LONDRES, LE 11 DÉCEMBRE.

3 p. c. consolidés.	91 3/8	Escompte.	00 0/0
Belg. em. 1832 C. D.	100 1/4	Différées.	23 1/2
Holl. dette active.	54 7/8	Passives.	43 1/4
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie, emp. 1824.	108 1/2
Portugais 5 p. c.	83 1/2	Brsil, emp. 1824.	84 0/0
Id. 3 p. c.	54 1/2	Mexicains, 5 p. c.	39 1/2
Espagne cortès.	44 7/8	Colomb.	00 00

AMSTERDAM, LE 12 DÉCEMBRE.

Debtte active.	51 7/16	Rente française.	00 0/0
» différée.	0 0/00	Métalliques.	00 0/0
Billet de chance.	24 1/4	Russie, H. et C.	104 0/0
Syndic. d'amor.	94 1/4	Esp. rente perp.	47 5/8
» 3 1/2.	78 1/4	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comp.	423 5/8	Brsiliens.	00 0/0

ANVERS, LE 14 DÉCEMBRE.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 0/0 perte P		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte P		
Paris p. fr. 100.	fl. 47 1/4	fl. 46 15/16	P 46 13/16 P
Lond. p. Estr.	12 1/4	fl. 12 0/1	1/4 A
Hamb. p. 40 MB	35 5/16	A 35 1/8	P 35 P
Bruxelles.	1/4 0/0 p.		
Gand.			

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			» fl. 500		148 P
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	
Debtte act.	5	104 3/4 A	E. à L. 1824		85 P
» différ.		43	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B Guebl.	5	
Emp. 48 m.	5	98 3/4 à 100 A	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834.		47 à 46 7/8 Set A
Ac de la B.			Debtte diff.		00 0/0 P
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P.		
Debtte act.	4 1/2		» à L.		
Rte remb.	2 1/2	99 0/0 P	lito Coup		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	104 3/4 A	Cert. Falc.	5	91 3/4
Lots fl. 100.		260 0/0	ÉTAT-ROM.		
» fl. 250.	4	422	Levée 1832	5	100 1/2 5/8 A
» fl. 500.	4	706	à An. 1834	5	98 0/0 P
POLOGNE.					
Lots fl. 300		123			

BRUXELLES, LE 14 DÉCEMBRE.

Em. B. fin ct.	100 1/4 P	Lostr. av. coup.	00 0/0
» pri. (moi.)	000 0/0 A	» inscript.	98 0/0 P
Debtte active.	53 3/8 P	Métalliques.	101 7/8 P
E. de 1832.	99 3/8 A	Naples.	91 3/4 P
Act. Soc. Gén.	840 0/0 P	Rome.	100 1/2 A
S. de c. de cv.	139 0/0 P	Brsil. Rothsc.	85 0/0
Banq. de Belg.	115 0/0	E. Ar. 1835.	47 1/2
S. de c. de S. O.	107 1/2 P	Empr. Guebl.	000 0/0
S. Haus-Fourn.	115 0/0 P	P. à Anst.	00 0/0
Wasme-Hornu.	000 0/0 P	Fin cour.	00 0/0 0/0
Banq. fonc.	95 0/0 P	D. différée.	17 1/2 P
S. de Cha. Flenu.	106 0/0 A	Il. 1835.	24 0/0 P
Selessin.	105 0/0 N	Cortès à Par.	00 0/0
Société nationale.	414 0/0 P	» à Londr.	00 0/0
Gal. Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortès.	00 0/0
Levant de Flenu.	105 0/0 P		
Charb. d'Ougrée.	105 0/0 P	CHANGES.	
Sars Lonchamps.	107 P	Amsterdam.	100 0/0
Debtte act. H. l.	54 0/0	Londres et	00 0/0 0/0
Syndic. d'amorti.	00 0/0	» 2 mois.	00 0/0 0/0
		Paris.	pair.

VIENNE, LE 5 DÉCEMBRE.

Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque 1:79 0/0.

**ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 13 DÉCEMBRE**

Le koff oldenbourgeois Anna Catharina, c. Popken, v. de Marienziel, ch. d'orge et beurre.  
Le schooner suédois 2 Sostre, c. Poberg, v. de Bergen, ch. de stockvisch.  
Le brick suédois Linne, c. Sundborg, v. de Séville, ch. de aine et fruits.

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

200 balles café Brésil, à 33 cents.  
600 balles cacao, prix inconnu.  
300 caisses sucre Havane blond, à fl. 22 1/4 ent.  
190 caisses sucre Trinité blond, à fl. 21 1/2 ent.

**MARCHÉ.**

Liège, le 14 décembre. — Froment, l'hectolitre, 12 71 — Seigle 9 63.

H. Ligne imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 612, à Liège.